

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	Numéro de permis 2019460	Date d'inspection Le 26 mars 2025	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville II		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	11 avr. 2025	
Commentaires :			

Commentaires généraux
-Visite en mi-journée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue -Pendant la visite le ratio enfant-personnel est maintenu et respecté dans les groupes d'enfant homogène et hétérogène. -Révision et explication du formulaire de rapport d'incident lorsque survient un incident devant être signalé, il fut clarifié lesquels des incidents qui se doivent d'être rapportés et également le fait que ce rapport doit être envoyé au Ministère dans les 24heures suivants l'incident et une copie est donné au parent -Une nouvelle employée en inclusion est inscrite à la formation d'introduction à la petite enfance, la formation sera seulement offerte au mois d'août 2025. -Il y a au sein de l'établissement un début de programmation délibérément planifiée et documentée. Il y a eu révision auprès des employées de l'importance et la nécessité d'observer l'intérêt ou défis des enfants dans le but de planifier des activités en accordance avec ces objectifs. -Nous y retrouvons du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu, lesquelles sont au choix de l'enfant. Des possibilités d'activité physique à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que des occasions de vivre des expériences de groupe et individuelles. L'opportunité d'explorer des différentes formes de littératie est présente ainsi que la possibilité d'exprimer sa créativité et ses intérêts. Les enfants ont l'opportunité d'explorer les arts et les sciences, résoudre des problèmes et de vivre des accomplissements et réussites. -Il y a eu discussion auprès de la direction et des employées du but des activités nommées « Invitation à jouer ». Une demande sera faite à l'agente pédagogique de réviser ce concept auprès du personnel et le but de la documentation. -Le dîner ainsi que la collation sont servis aux enfants à des heures reconnues. -Le temps désigné aux siestes est adapté et répond aux besoins des enfants -Lorsque la météo le permet, deux périodes de jeux extérieurs sont présentes durant la journée -Seulement quelques enfants font la sieste, ils ont un lit portatif qui est rangé de façon à éviter tout contact avec

Commentaires généraux

un autre lit.

-Dans chacune des salles de bain se retrouvant de l'établissement se retrouve un espace désigné au changement de couche. Un espace individuel est prévu pour que les effets prévus au changement de couche. La table à langer est équipée d'une bretelle de sécurité et est recouverte d'une pellicule non absorbante.

-Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est préparée.

-Les procédures de changement de couche furent révisées avec une employée, l'emphase fut mise sur l'importance de laver ses mains et celle de l'enfant après chaque changement de couche. Un rappel a également été fait de désinfecter la table à langer entre chaque changement de couche.

-Deux employées sur onze n'ont pas leurs certifications de premiers soins, il fut entendu auprès de la direction que ces employées ne seront jamais laissées seules avec un groupe d'enfant jusqu'à l'obtention de leurs certificats de premiers soins. Le cours est prévu le 8 avril 2025.

Observations : À mon arrivée les enfants sont en préparation pour le dîner, une fois le repas terminé ils ont eu une courte période de jeux libres pour ensuite se préparer pour aller jouer dehors. Aucun enfant n'a fait de sieste aujourd'hui.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 mars 2025

Date

original signé par

Noëlla LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mars 2025

Date